

BIENVENUE À L'ÉCOLE DE VAUX !

Livret d'accueil 2017-2018

Ecole élémentaire de Vaux

6/8 Bd Wrésinski

95540 MERY SUR OISE

☎ 01 34 48 10 96

@ : 0951833b@ac-versailles.fr

Site internet : <http://www.ec-vaux-mery.ac-versailles.fr>

Sommaire

A. Les Personnels partageant la vie de vos enfants à l'école

B. Les locaux

C. La vie à l'école

1. Les horaires
2. Les retards et les absences
3. La vie scolaire
4. L'assurance scolaire
5. L'hygiène et la santé
6. La sécurité
7. Le projet d'école
8. Le règlement intérieur
9. La coopérative scolaire
10. Les évaluations
11. Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)
12. Le Périscolaire et les NAP

D. Les partenaires de l'école

1. La commune
2. Les associations de parents d'élèves

E. L'école et les parents

1. Le rôle des parents
2. La réunion de rentrée
3. Les rencontres

F. La rentrée scolaire

A. Les personnels partageant la vie de vos enfants à l'école

▪ L'équipe pédagogique et administrative

La directrice : Mme HERVIOU (Déchargée de classe un jour 1/2 par semaine)

Les enseignants chargés de classe : Mmes BEDEL, BROCHARD, CHEVALLIER, DURIEUX et LAUMON ainsi que MM. ZAMOLO et LAVERSIN.

L'assistant administratif de direction : M.GOSSELIN

▪ Les autres personnes pouvant intervenir sur l'école

L'enseignante spécialisée (Poste E) : Mme CHAUDIERES } Membres du RASED

La Psychologue scolaire : Mme MOYSAN (Ecole Jean Jaures : 01 30 36 49 09)

L'enseignante référente : Mme SENECHAL (Collège de Méry : 01 30 36 25 47)

Le médecin scolaire : Mme AYRAULT (Collège de Méry : 06 52 19 35 80)

L'éducateur sportif pour les CM2 : M. CHEVREL

B. Les locaux

- 8 salles de classe
- 1 bibliothèque informatisée (BCD) commune avec la maternelle
- 1 salle des maîtres et 1 bureau de direction
- 2 ateliers pour diverses activités
- 1 salle pour le RASED
- 1 restaurant scolaire

C. La vie à l'école

1. Les horaires

- Matin : 8h45 – 11h45

- Après-midi : 13h45-16h

L'accueil des enfants se fait dans la cour de récréation à partir de 8h35 et à 13h35.

En raison du plan Vigipirate renforcé, nous vous demandons de laisser votre enfant à la grille de l'école et de ne pénétrer dans l'enceinte de celle-ci qu'après en avoir informé un membre de l'équipe enseignante. Nous vous en remercions d'avance.

- Récréations : 10h15 -10h30 et 14h55-15h05

A la fin des cours, les enfants sont remis à la personne indiquée par les parents ou au service périscolaire. Si vous ne pouvez être à l'heure, appelez l'école avant 15h30. Votre enfant sera alors confié au service périscolaire.

2. Les retards et les absences

Retards :

Les portes de l'école sont fermées à 8h45 précises. Tout retard entraîne une gêne importante pour les classes. Nous vous demandons donc d'être ponctuels. Un bulletin de retard sera remis à tous les retardataires. Il devra être signé par les parents.

En cas d'arrivée tardive, utilisez la sonnette du bas placée sur la grille.

Absences :

Toute absence doit être signalée le matin avant 8h45 (répondeur téléphonique, courrier confié aux frères et sœurs ou à un autre élève, mail).

L'absence doit être justifiée par écrit au retour de l'élève dans le cahier de liaison.

Si l'absence est prévue, ce qui doit rester tout à fait exceptionnel, il est nécessaire de prévenir l'enseignant par l'intermédiaire d'un mot dans le cahier de liaison.

Si vous devez venir chercher votre enfant sur le temps scolaire, il vous sera demandé de signer une décharge.

Les absences perturbent les apprentissages des enfants. Les départs en vacances sur le temps scolaire ne sont pas autorisés.

3. La vie scolaire

Le cahier de liaison

Un cahier de liaison à couverture rouge est remis à chaque élève. Il restera en permanence dans le cartable.

Ce cahier de liaison est un lien entre les familles et l'école.

Il informe les parents et les enfants sur le règlement intérieur de l'école.

Il permet aux parents de communiquer et prendre rendez-vous avec l'enseignant et à celui-ci de prendre contact avec eux.

Il permet aussi aux parents de justifier par écrit les absences des enfants et d'indiquer tout changement (planning, coordonnées des parents...).

Merci de le consulter régulièrement et de signer toutes les informations.

Les règles à respecter à l'école (politesse, sécurité, citoyenneté, circulation dans les locaux...) sont présentées aux enfants à la rentrée, collées dans le cahier de liaison et affichées. Les « contrevenants » s'exposent à des réprimandes ou des sanctions.

Le matériel scolaire

Il est demandé de vérifier régulièrement **le matériel** des enfants afin qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions.

Le matériel prêté aux élèves (manuels scolaires, livres de bibliothèque, jeux..) doit être rendu en bon état ou remplacé.

La température dans les classes étant assez élevée, il est recommandé de ne pas trop couvrir les enfants. Une petite bouteille d'eau peut être tolérée dans certaines classes.

Les enfants vont au **gymnase** en car une fois par semaine. Ils ont besoin de chaussures de sport ou chaussons dans un sac solide qui restera à l'école.

L'école est affiliée à une association sportive, l'USEP, ce qui lui permet de percevoir des subventions municipale et départementale pour financer l'achat de matériel sportif, la location de car, l'achat de tickets de bus... L'adhésion à l'USEP permet aux enfants de participer à différentes rencontres sportives interclasses (tournois, usépiades, jeux départementaux...)

4. L'assurance scolaire

Elle est indispensable pour toutes les activités scolaires facultatives (sorties, cantine, classe transplantée).

Une attestation « Individuelle Accident et Responsabilité civile » doit donc être fournie dès la rentrée.

Si vous n'avez pas déjà souscrit une assurance personnelle, sachez que vous pouvez vous adresser aux Associations de Parents d'élèves ou à la MAE.

Un formulaire d'autorisation est remis aux familles environ 15 jours avant chaque **sortie scolaire**. Il indique tous les détails de la sortie et le nombre d'accompagnateurs nécessaires. Les parents volontaires doivent se faire connaître auprès de l'enseignant.

5. L'hygiène et la santé

Les élèves accueillis à l'école doivent être en état de santé et de propreté satisfaisants.

Si des poux apparaissent dans la classe, l'enseignant vous en informera. Cependant restez vigilants, surveillez régulièrement la chevelure de votre enfant.

Si votre enfant rencontre des soucis de santé nécessitant un traitement sur le temps scolaire, il pourrait être souhaitable de mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Merci de prendre très rapidement contact avec la directrice.

6. La sécurité

Afin d'assurer la sécurité de tous, il est demandé de circuler lentement sur le parking de l'école. Il est interdit de stationner sur le dépose-minute.

Des exercices d'évacuation et de confinement sont organisés plusieurs fois par an.

7. Le projet d'école (2016-2019)

Après analyse de l'école, des élèves et de leurs résultats, les enseignants ont choisi les différents points à améliorer. Ils ont défini des actions à mettre en place pour atteindre les objectifs qu'ils ont fixés. Une évaluation de ce projet d'école sera réalisée en 2019.

Le projet de l'école de Vaux a trois axes :

- Comment aider les élèves à mieux réinvestir leurs connaissances en maîtrise de la langue dans leurs productions d'écrit ?
- Comment mieux vivre ensemble dans un climat serein et apaisé ?
- Comment mieux accompagner les élèves en inclusion dans les classes ? (dispositif ULIS et UPEAA)

Différentes actions au service de ces objectifs sont mises en place ou le seront au cours des deux prochaines années

8. Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est voté lors du 1^{er} conseil d'école. Il est collé dans le cahier de liaison des élèves.

9. La coopérative

Un appel aux dons est fait en octobre. Cette participation libre permet d'aider au financement des sorties scolaires et à la réalisation de certains projets pédagogiques.

La part des familles pour le financement des sorties scolaires est limitée à 10€ maximum pour l'année scolaire. La municipalité finance la location d'un car pour 2 classes un jour par an.

Les différents règlements se feront systématiquement sous enveloppe au nom du ou des enfants. Un seul règlement par famille est nécessaire.

Les chèques sont à établir à l'ordre de : *OCCE Ecole élémentaire de Vaux*

10. Les évaluations

Chaque élève dispose d'un livret d'évaluation national.

Il s'agit d'évaluations continues. Les livrets sont remis aux familles deux fois par an. Un bilan scolaire est fait systématiquement avec toutes les familles une fois au cours de l'année.

Les évaluations passées au sein de chaque classe tout au long de l'année peuvent être complétées par des évaluations départementales ou nationales. Si tel était le cas, vous seriez informés des résultats de votre enfant grâce à une fiche de synthèse récapitulative. Vous pourriez également consulter ce livret d'évaluation.

En cas de difficultés dans les apprentissages, l'enseignant vous avertira dès les premiers signes. Il vous informera des aménagements pédagogiques mis en place ou à mettre en place à l'école et/ou à l'extérieur. Un projet d'aide personnalisé d'apprentissage (PPRE) pourra être mis en place pour votre enfant. L'intervention de l'enseignante spécialisée pourra être décidée en conseil des maîtres de cycle. Vous en serez immédiatement informés.

Une intervention du psychologue scolaire pourra vous être proposée afin de mieux comprendre les difficultés de votre enfant et de l'aider plus efficacement à apprendre.

En cas de passage anticipé ou de redoublement, la décision sera prise en conseil de cycle en mai. Vous serez informé par une fiche navette et aurez un droit de recours.

11. Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Les élèves pourront bénéficier d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) assurées par les enseignants. Ces activités peuvent suivre trois axes différents selon les besoins:

- Aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage (**Soutien**)
- Aide au travail personnel (**Méthodologie**)
- Activités prévues au projet d'école (**Activités culturelles et sportives**)

Les séances d'APC se déroulent sur une période et concernent tous les niveaux.

Si votre enfant est concerné, vous recevrez une information avec les dates précises.

Ces activités ne sont pas obligatoires en revanche la participation implique la présence de l'enfant à toutes les séances.

Les jours et horaires vous seront communiqués à la rentrée.

12. Le périscolaire (cantine, garderie du matin et du soir, centre de loisirs)

Les enfants sont inscrits auprès du service scolaire à la mairie. Vous devez donc leur signaler les absences de vos enfants.

Vous devez cependant informer l'enseignant par écrit, dans le cahier de liaison, de tout changement de planning.

A 11h45, les animateurs de la restauration scolaire pointent les élèves.

A 16h, les élèves fréquentant le périscolaire sont dirigés vers les animateurs ; les autres quittent l'école.

Le mercredi, les enfants fréquentant le centre de loisirs rejoignent La Luciole à 11h45.

Les enfants pourront bénéficier un jour par semaine des **Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)** de 16h à 17h30 à partir des vacances de la Toussaint.

Vous serez informés du jour et des activités proposées à la rentrée.

A 17h30, les animateurs prennent en charge les élèves inscrits au périscolaire à l'issue des NAP.

D. Les partenaires

1. La commune

La commune a la charge d'équiper et d'entretenir les locaux et les espaces verts de l'école. Elle finance les activités de l'école par l'octroi de subventions pour les fournitures pédagogiques, participation aux sorties, l'installation et l'entretien du parc informatique, elle propose des actions aux élèves.

La commune gère également le temps d'accueil périscolaire (cantine, accueil du matin et du soir, NAP...)

2. Les associations de parents d'élèves

Les membres sont élus au mois d'octobre. Ce sont des parents bénévoles qui donnent de leur temps pour participer à la vie de l'école à travers les conseils d'école et les différentes actions mises en place et pour permettre la liaison entre les familles et l'école.

Le conseil d'école

Il se réunit chaque trimestre, soit 3 fois dans l'année. C'est une réunion à laquelle participent les enseignants, les représentants des parents élus, un représentant de la municipalité et le DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale).

Sont invités l'IEN (Inspecteur de l'Éducation Nationale) et toute autre personne en rapport avec la vie de l'école.

Le règlement intérieur, le fonctionnement de l'école, le projet d'école, les activités péri-éducatives, les repas du restaurant scolaire, l'intégration des enfants handicapés, la sécurité... y sont les différents sujets qui y sont discutés et/ou votés.

Si vous désirez participer à ce conseil pour 2017-2018, n'hésitez pas à vous présenter en début d'année.

Vous pouvez de contacter les parents délégués élus au conseil d'école FCPE et GPE pour l'année 2016-2017 en utilisant les adresses mail suivantes : parentfcpe.vaux@laposte.net et gpe.merysuroise@hotmail.fr

E. L'école et les parents

1. Le rôle des parents

Les parents sont les partenaires essentiels du système éducatif. Ils sont membres de la communauté éducative et bénéficient d'un double statut dans l'école : co-éducateurs de leurs

enfants et partenaires à part entière.

L'accueil et le dialogue avec les parents sont des éléments qui déterminent la qualité de la vie de l'école.

2. La réunion de rentrée

Une réunion de rentrée est organisée début septembre. Elle vise à faire un rappel des principes éducatifs de l'école et de l'organisation générale de l'établissement puis à expliquer le fonctionnement de la classe. Ce moment est un temps d'échanges entre l'école et les parents.

3. Les autres rencontres

- Rencontres individuelles sur rendez-vous tout au long de l'année à la demande de l'enseignant ou des familles (modalités détaillées dans le règlement de l'école). N'hésitez pas à rencontrer l'enseignant dès qu'un problème ou une interrogation se pose.
- Rencontre avec la directrice sur rendez-vous
- Bilan scolaire : Rencontre individuelle de tous les parents une fois par an.
- Réunion en mai/juin des parents des futurs élèves pour la rentrée de septembre : CP, ULIS et nouveaux inscrits.
- Réunions exceptionnelles
- Rencontres avec les familles lors des Fêtes de l'école.

F. La rentrée scolaire

La rentrée scolaire aura lieu **lundi 4 septembre à 8h35**.

L'accueil des enfants et des parents se fera dans la cour (si la météo le permet) ou en classe.

Les listes des fournitures, validées par le conseil d'école, sont disponibles sur notre site et sont distribuées aux élèves.

L'association des parents d'élèves FCPE a mis en place le dispositif « *Opération colis de fournitures scolaires* » sur le site www.scoléo.fr. Ceux qui le souhaitent peuvent commander et se faire livrer à domicile les articles désirés.



Petits conseils :

N'hésitez pas à indiquer le nom de l'enfant sur chaque objet et vêtement pour lui éviter de les égarer ! Utilisez un feutre indélébile.

De nombreux vêtements sont régulièrement oubliés à l'école (blousons, pulls, chaussures de sport, bonnets, écharpes, gants...). Pensez à venir les récupérer dans le hall.

Très bonnes vacances à tous !